



Qu'est ce que je risque pour 1,3g de cannabis je suis recidiviste

Par **lilmike**, le **10/03/2011** à **19:21**

Bonjour,

Je voudrais savoir ce que je risque ?

détail:

cassier :

40 g de resine considéré comme vendeur moins de 18ans lors des faits je n'ai rien eu.

à plus de 18ans je me suis fait arrêté par un joint et là je viens de me faire arrêté avec 1,3g .

Qu'en pensez-vous ? j'ai eu une convocation 1 semaine plus tard je suis resté 20min au commissariat et je n'ai pas eu de problème particulier avec les représentants de la loi j'étais coopératif tout de suite

Par **chris_ldv**, le **10/03/2011** à **19:32**

Bonjour,

C'est important d'avoir été coopératif.

Pour 1,3g vous risquez, à priori, une amende.

L'accumulation d'infractions à la législation des stupéfiants, dont déjà une comme revendeur, risque de peser lourd si vous continuez dans cette voie, car tôt ou tard vous allez forcément rencontrer des ennuis sérieux: paradoxalement dans le meilleur des cas avec la justice et

dans le pire des cas avec des clients pas satisfaits ou des concurrents décidés à faire un exemple...

C'est à vous de choisir ce que vous voulez faire de votre vie.

Cordialement,

Par **lilmike**, le **10/03/2011** à **19:38**

Merci de cette information et merci de vos conseil j'en prend note avec la plus grande attention vous pouvez me croire